

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4060-2018

Date : 11 avril 2019

HEURE	REMARQUES
8 h 31	Reprise de l’audience du 10 avril 2019
8 h 31	Lecture du protocole d’ouverture par la greffière-audicière
8 h 31	M ^e Steve Cadrin présente le témoin de l’AHQ-ARQ : M. Marcel Paul Raymond
8 h 31	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Marcel Paul Raymond</u> , consultant en énergie, 2200, Harriet-Quimby, suite 110, Ville Saint-Laurent
8 h 32	Adoption de la preuve de l’AHQ-ARQ par le témoin Raymond
8 h 33	Présentation par le témoin Raymond
9 h 22	Fin de la présentation par le témoin Raymond
9 h 22	Contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 32	Fin du contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
9 h 32	Contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l’UMQ
9 h 35	Fin du contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Jean-Philippe Fortin pour l’UMQ
9 h 35	Contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
9 h 57	Fin du contre-interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
9 h 57	Pas d’interrogatoire du témoin Raymond par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
9 h 57	Réinterrogatoire du témoin Raymond par M ^e Cadrin
10 h 04	Fin du réinterrogatoire du témoin Raymond par M ^e Cadrin
10 h 04	Le témoin Raymond est libéré
10 h 04	L’audience est suspendue jusqu’à 10 h 20
10 h 21	Reprise de l’audience
10 h 21	M ^e André Turmel présente les témoins de l’AQCIE et de la FCEI : MM. Antoine Gosselin et Jean-François Blain
10 h 22	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Antoine Gosselin</u> , économiste, 1039, rue de Dijon, Québec <u>Jean-François Blain</u> , analyste, 2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l’Île Perrot, J7V 8P4
10 h 22	Adoption de la preuve de l’AQCIE et de la FCEI par les témoins Gosselin et Blain

Dossier no : R-4060-2018

Date : 11 avril 2019

HEURE	REMARQUES
10 h 23	Le témoin Gosselin apporte des corrections aux pages 9 et 10 du mémoire déposé comme pièce C-FCEI-0014
10 h 24	Présentation par les témoins Gosselin et Blain
11 h 49	Fin de la présentation par les témoins Gosselin et Blain
11 h 50	Contre-interrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
11 h 58	Fin du contre-interrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
11 h 58	L’audience est suspendue jusqu’à 13 h
13 h 02	Reprise de l’audience
13 h 02	Mme Durand fait part qu’il faudra probablement ajouter une demi-journée ou une journée supplémentaire au calendrier, possiblement mercredi de la semaine prochaine. Elle vérifie la disponibilité de M ^e Tremblay à cet égard
13 h 03	M ^e Tremblay mentionne qu’il serait difficile pour lui de se libérer mercredi de la semaine prochaine. Étant donné que les investissements pour l’année en cours ont été présentés dans le cadre du dernier dossier tarifaire et qu’une décision a été rendue, HQD n’est pas dans l’attente immédiate d’une décision de la Régie dans le présent dossier. Il n’est donc pas nécessaire de se mettre collectivement de la pression. Il prévoit requérir moins de temps de contre-interrogatoire que ce qui avait été annoncé, de telle sorte qu’on pourrait terminer aujourd’hui la présentation de la preuve des intervenants. Il sera prêt à plaider demain matin et les plaidoiries des intervenants suivront. Ceux qui n’auront pas le temps de plaider pourront le faire par écrit et HQD fera de même pour sa réplique, à des dates à être déterminées
13 h 05	Mme Durand indique qu’on pourra en rediscuter demain, mais que la Régie a déjà identifié la journée du 29 avril pour la poursuite de l’audience, si nécessaire
13 h 06	M ^e Hélène Sicard (UC) propose de déposer une argumentation écrite au début de la semaine prochaine et se rendrait disponible, soit par internet ou autrement ou par écrit, pour de possibles questions de la part de la formation
13 h 07	Mme Durand doute qu’on ait terminé demain, de telle sorte que M ^e Tremblay devrait attendre que les plaidoiries écrites aient été déposées avant de faire sa réplique
13 h 08	M ^e Tremblay en est conscient. Il ne s’objecte pas à la proposition de M ^e Sicard, mais privilégie une réplique verbale
13 h 08	M ^e Neuman mentionne que mercredi de la semaine prochaine est déjà réservé pour une audience dans un autre dossier, qu’il serait disponible le 29 avril, mais qu’il fait partie, avec M ^e Sicard, M ^e Gertler et d’autres procureurs, d’un comité avec le Barreau du Québec, lequel se réunira sur l’heure du dîner le 29 avril. S’il y a effectivement audience le 29 avril, il demandera que la pause dîner soit plus longue afin de leur permettre d’aller à la réunion
13 h 09	M ^e Gertler est d’avis que le fait que certains avocats seront en mesure de plaider oralement, tout de suite après Hydro-Québec, et d’autres par écrit, créera une inégalité, puisque ceux qui plaideront par écrit auront plus de temps pour se préparer. Pour sa part, il préfère plaider oralement
13 h 11	Mme Durand mentionne qu’il est fort probable que M ^e Gertler puisse plaider oralement demain
13 h 12	M ^e Tremblay informe, quant à l’engagement n ^o 2, qu’il a été possible d’obtenir le consentement de la firme Bloomberg pour le dépôt du rapport, qu’HQD n’aura pas

Dossier no : R-4060-2018

Date : 11 avril 2019

HEURE	REMARQUES
	le temps d’obtenir une déclaration de Bloomberg en temps utile pour l’audience, mais si tout le monde accepte que ça n’apparaisse pas au SDÉ pour l’instant, sous réserve que la Régie reçoive la demande de confidentialité, il pourrait remettre le rapport à la Régie et à ses confrères qui en feraient la demande
13 h 14	La Régie fait part qu’elle rejette la demande de reconnaissance du statut d’expert de M. Brian Horii, qu’elle maintient le témoignage de ce dernier, à titre de témoin ordinaire comme représentant de la firme E3, sur le concept de l’effet induit et sur la modélisation effectuée par la firme pour le compte du Distributeur et qu’elle conserve au dossier la pièce B-0005 au soutien de la preuve du Distributeur, sans lui accorder la qualité de rapport d’expert
13 h 17	Contre-interrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
13 h 44	Fin du contre-interrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
13 h 45	Pas d’interrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
13 h 45	Pas de réinterrogatoire des témoins Gosselin et Blain par M ^e Turmel
13 h 45	Les témoins Gosselin et Blain sont libérés
13 h 46	M ^e Hélène Sicard présente le témoin de l’UC : Mme Viviane de Tilly
13 h 46	<u>Affirmation solennelle</u> : <u>Viviane de Tilly</u> , analyste à l’Union des consommateurs, 7000, avenue du Parc, Montréal
13 h 47	Adoption de la preuve de l’UC par le témoin de Tilly
13 h 47	Le témoin de Tilly apporte des corrections au mémoire déposé comme pièce C-UC-0007-
13 h 48	Présentation par le témoin de Tilly
14 h 07	Fin de la présentation par le témoin de Tilly
14 h 07	L’audience est suspendue pendant 5 minutes
14 h 14	Reprise de l’audience
14 h 14	Pas de contre-interrogatoire du témoin de Tilly par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
14 h 14	Pas d’interrogatoire du témoin de Tilly par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
14 h 14	Le témoin de Tilly est libéré
14 h 14	M ^e André Turmel informe qu’il quitte et qu’il sera de retour demain pour la plaidoirie d’HQD
14 h 15	M ^e Tremblay envisage une courte contre-preuve demain, ce qu’il confirmera dès le début de l’audience
14 h 16	Étant donné que Mme de Tilly ne pourra être présente à la Régie demain, M ^e Sicard aimerait savoir si la contre-preuve a trait à la preuve de l’UC

Dossier no : R-4060-2018

Date : 11 avril 2019

HEURE	REMARQUES
14 h 17	M ^e Tremblay mentionne à M ^e Sicard qu’il lui parlera à la fin de l’audience ou, si elle quitte avant la fin de l’audience, qu’il communiquera avec elle par téléphone
14 h 19	M ^e Franklin S. Gertler présente le témoin du ROEÉ : M. Jean-Pierre Finet
14 h 19	<u>Affirmation solennelle</u> : Jean-Pierre Finet, consultant, 4568, rue Boyer, appartement E, Montréal
14 h 20	Adoption de la preuve du ROEÉ par le témoin Finet
14 h 21	Présentation par le témoin Finet
14 h 40	Fin de la présentation par le témoin Finet
14 h 40	Pas de contre-interrogatoire du témoin Finet par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
14 h 40	Pas d’interrogatoire du témoin Finet par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
14 h 40	Le témoin Finet est libéré
14 h 44	<u>Affirmation solennelle</u> : Pierre Prévost, consultant, 7085, avenue Giraud, Montréal, H1J 2H2
14 h 45	Interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Jean-Philippe Fortin en vue de l’adoption de la preuve de l’UMQ
14 h 45	Présentation par le témoin Prévost
15 h 03	Fin de la présentation par le témoin Prévost
15 h 03	Contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROEÉ
15 h 07	Fin du contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Franklin S. Gertler pour le ROEÉ
15 h 07	Contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
15 h 11	Fin du contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
15 h 11	Pas de contre-interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Jean-Olivier Tremblay pour HQD
15 h 11	Pas d’interrogatoire du témoin Prévost par M ^e Annie Gariépy pour la Régie
15 h 11	Le témoin Prévost est libéré
15 h 11	L’audience est ajournée au 12 avril 2019 à 8 h 30
	Johanne Lebuis, greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-4060-2018

Date : 11 avril 2019

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Marcel Paul Raymond	2019/04/11
ENTREPRISE : Témoin pour l’AHQ-ARQ	
PROFESSION : Consultant en énergie	
ADRESSE : 2200, Harriet-Quimby, suite 110	
Ville Saint-Laurent	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Antoine Gosselin	2019/04/11
ENTREPRISE : Témoin pour l’AQCIE-FCEI	
PROFESSION : Économiste	
ADRESSE : 1039, rue de Dijon	
Québec	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Jean-François Blain	2019/04/11
ENTREPRISE : Témoin pour l’AQCIE-FCEI	
PROFESSION : Analyste	
ADRESSE : 2267, boul. Perrot, Notre-Dame de l’Île Perrot	
J7V 8P4	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Viviane de Tilly	2019/04/11
ENTREPRISE : UC	
PROFESSION : Analyste à l’Union des consommateurs	
ADRESSE : 7000, avenue du Parc	
Montréal	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Jean-Pierre Finet	2019/04/11
ENTREPRISE : Témoin pour le ROEE	
PROFESSION : Consultant	
ADRESSE : 4568, rue Boyer, appartement E	
Montréal	

TÉMOIN	DATE Année/mois/jour
NOM : Pierre Prévost	2019/04/11
ENTREPRISE : UMQ	
PROFESSION : Consultant	
ADRESSE : 7085, avenue Giraud	
Montréal, H1J 2H2	

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 11 AVRIL 2019

DOSSIER : R-4060-2018

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE
RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Sylvie Durand (Présidente de la formation), de même que M. François Émond et M^e Nicolas Roy**

Le procureur de la Régie est **M^e Annie Gariépy**

La **requérante** est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Représentée par M^e Jean-Olivier Tremblay et M^e Joelle Cardinal

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)

Représenté par M^e Steve Cadrin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ (AQCIÉ) ET FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Toutes deux représentées par M^e André Turmel et M^e Émilie Gaumont

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Représenté par M^e Franklin S. Gertler

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

Représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentée par M^e Jean-Philippe Fortin

Début : 8 h 31

Reprise : 13 h 02

Dîner : 11 h 58

Ajournement : 15 h 11

Y A-T-IL D’AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Nous demandons aux participants de bien vouloir s’identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l’enregistrement et de s’assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l’audience.

Prenez note qu’aucun breuvage autre que de l’eau et aucune nourriture ne sont permis dans la salle d’audience. Merci!